

PROCURATION

LE/LA SOUSSIGNÉ(E) :

Le cas échéant, représenté(e) aux fins des présentes par :

Propriétaire de _____ **part(s) sociale(s)** _____ (**A, B, C1 (client), C2 (membre du personnel), C3 (agent)**) de la S.C. P&V ASSURANCES ayant son siège social à 1210 Bruxelles, rue Royale 151,

CONSTITUÉ POUR MANDATAIRE SPÉCIAL, AVEC FACULTÉ DE SUBSTITUER :

À qui il/elle confère tous pouvoirs aux fins de le/la représenter à l'assemblée de la Société Coopérative **P&V ASSURANCES** qui se tiendra au siège social (Salle T2-2) le **18 juin 2026** avec l'ordre du jour suivant :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 9H30

1. Introduction
2. Evolution du marché de l'assurance en Belgique et positionnement du Groupe P&V
3. Rapports annuels du Conseil d'administration sur les comptes annuels BGAAP et sur les comptes consolidés IFRS pour l'exercice 2025 :
 - Présentation de l'information financière et des principaux KPI's
 - Présentation de l'information en matière de durabilité
4. Rapport d'actif net et de liquidité du Conseil d'administration (Cf. arts 6:115 et 6:116 du CSA)
5. Rapports du commissaire pour l'exercice 2025 sur :
 - les comptes annuels BGAAP
 - les comptes consolidés IFRS
 - la durabilité
6. Approbation des comptes annuels BGAAP et des comptes consolidés IFRS pour l'exercice 2025

7. Affectation du résultat
8. Décharge aux administrateurs pour l'exercice 2025
9. Décharge aux commissaires pour l'exercice 2025
10. Rémunération des administrateurs non-exécutifs
11. Démissions / Renouvellements /Ratifications de cooptation/ Nominations des membres du Conseil d'administration et du Conseil des usagers
12. Emission de nouvelles parts de classe B
13. Exposé: « Vers une mesure de l'impact social du Groupe P&V. Théorie du changement et premier test sur un produit d'assurance », exposé par Sybille Mertens de Wilmars, Directrice du Centre d'économie sociale de HEC ULiège

Le mandataire peut notamment :

- Assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première ne pourrait valablement délibérer ;
- Prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter, au nom de la soussignée, toutes décisions se rapportant à l'ordre du jour ;

Fait à _____, le _____

(signature)

Modalités pour l'octroi de procurations (cf. 27 des statuts)

Tout coopérateur qui souhaite **participer** à l'assemblée générale, **soit personnellement soit par mandataire, doit le notifier** à la société au plus tard le septième jour ouvrable qui précède la date de l'assemblée, soit le **10 juin 2026**.

Vous pouvez confirmer votre participation sur le site : <https://pvgroup.coop/fr/assemblee-generale>

Si vous souhaitez **désigner un mandataire**, veuillez prendre en compte les règles statutaires suivantes :

- Les coopérateurs personnes physiques peuvent uniquement désigner un autre coopérateur, peu importe la classe, comme mandataire.
- Les coopérateurs personnes morales peuvent uniquement désigner comme mandataire une personne parmi (i) les membres de leurs propres organes ou de leur personnel ou (ii) parmi les membres des organes ou du personnel des autres coopérateurs personnes morales, peu importe la classe.
- **Un mandataire ne peut représenter plus de deux coopérateurs.** Dans l'hypothèse où un mandataire se serait déjà vu octroyer deux procurations, vous acceptez que la vôtre soit remise à un autre coopérateur.

Les procurations sont à renvoyer à dircom@pvgroup.be avant le 10 juin 2026.